

## ACTIVITÉS PHYSIQUES DE NATURE

### LA GRIMPE D'ARBRE

#### AUTEUR

PRNSN – Pôle ressources national sports de nature

#### THÉMATIQUES ABORDÉES

« Sport », « Arbre »  
« Éducation environnement et développement durable »



#### PUBLIC / AGE MINIMAL

À partir de 7 ans

#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Grimpe Encadrée dans les Arbres (GEA) est une activité physique et éducative de nature pratiquée sur un support vivant : l'arbre. Elle consiste à découvrir le milieu arboré, à grimper et se déplacer dans les arbres à l'aide des branches et de techniques de cordes spécifiques.

#### PROGRAMME DES SÉANCES

Grimper jusqu'à la cime d'un arbre, en sécurité, se déplacer dans ses houppiers, observer, découvrir les milieux arborés, se découvrir soi-même, connaître l'écologie des arbres et acquérir un comportement respectueux de la nature.

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- *Favoriser une pratique sportive de nature en extérieur et de proximité :*  
Permet aux enfants de s'initier à une pratique physique d'escalade en extérieur à proximité du centre, de l'école (car les arbres sont partout) et à moindre coût. Favorise la découverte d'une grande variété de sites.
- *Favoriser l'apprentissage à la sécurité active et à la solidarité :*  
La découverte de cette activité nécessite le respect de consignes de sécurité et la mise en œuvre de technique que chacun doit s'approprier. À l'instar de nombreuses activités de cordes, celle-ci se déroule le plus souvent en binôme, valorise l'esprit de groupe, la solidarité, l'entraide et la responsabilité de l'autre.
- *Développer une motricité spécifique :*  
La pratique de cette activité demande de l'équilibre et de la coordination. L'accès aux premières branches de l'arbre et la progression verticale dans celui-ci font appel à des techniques d'escalade qui peuvent être relativement simples (aménagements), facilitant ainsi l'accès de tous.

- *Découvrir le milieu forestier, l'arbre en nature ou en ville, apprendre à le lire, à le comprendre, à le protéger :*

Être acteur de son activité en permettant au pratiquant de s'initier et de comprendre son environnement naturel de proximité. Incrire l'activité dans une finalité d'éducation à l'environnement. Envisager l'arbre comme un être vivant à respecter et percevoir son rôle dans le milieu naturel. Sensibiliser, éduquer à la notion d'impact sur l'environnement.

- *Favoriser une grimpe réfléchie :*

Permettre au pratiquant de choisir son arbre en fonction de sa sensibilité (difficulté, accessibilité, esthétique, panorama, essence...). Ces finalités éducatives de la grimpe d'arbres peuvent vous aider à élaborer votre projet pédagogique.

### RELATIONS AVEC LES AUTRES TEMPS DE L'ENFANT PROLONGEMENT/APPROFONDISSEMENT

- *Favoriser une approche éducative basée sur l'interdisciplinarité :*

Utiliser l'arbre aussi bien comme un terrain de connaissances et d'expériences (science de la vie et de la terre, notions de physique appliquées à la verticalité) que comme un terrain de jeu respectant le « vivant »

- *Pratiquer une activité sportive de nature ludique et accessible à tous :*

Activité à fort potentiel d'adaptation pédagogique (choix des supports, variation des hauteurs, dispositifs d'aide à la progression, accès rapide à l'autonomie...)

### LIEUX D'ACTIVITÉS

Sur des sites propices et autorisés : arboretum, parcs, zones vertes urbaines, cours d'école, etc.

L'utilisation des arbres doit être soumise à déclaration et/ou autorisation. Certains arbres remarquables peuvent bénéficier de mesures spécifiques de classement et de protection (arbres très anciens ou espèces rares et fragiles).

### MATERIEL NECESSAIRE

- Tenue adaptée à l'activité grimpe : vêtements peu fragiles, baskets.
- Prévoir de quoi s'hydrater.
- Trousse de premiers secours, téléphone, liste des numéros de première urgence.

### TAUX D'ENCADREMENT

Préconiser un taux d'encadrement d'un encadrement d'un pour 8 enfants.

L'éducateur de grimpe d'arbre est garant de la sécurité de son public et doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Il est également le garant des principes déontologiques et éducatifs liés à cette activité (rapport à l'arbre, au support vivant, à la dynamique d'écosystème, adaptation aux capacités du public encadré).

Les conditions d'encadrement de cette activité contre rémunération sont précisées par l'instruction n° 09-089 du ministère chargé des Sports.



### DEROULEMENT :

La pratique de l'activité doit faire l'objet d'un diagnostic préalable de la santé des arbres utilisés (un arbre malade étant un arbre potentiellement dangereux) effectué par le professionnel. En cas de besoin, le professionnel procède à une « purge sélective et raisonnée » des bois morts de l'arbre susceptible d'être dangereux pour le public.

<p style="text-align: center;"><b>Rôle du directeur</b></p> <p><i>Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Rôle de l'animateur en présence d'un encadrant diplômé</b></p>
<p>Il intègre le projet de l'activité grimpe d'arbres dans le projet pédagogique. Il informe les parents de la nature exacte du projet (autorisation parentale obligatoire). Il s'assure que les enfants sont en capacité de participer à l'activité.</p> <p>Il s'assure que le professionnel ou les bénévoles sont en capacité réglementaire d'encadrer (qualification fédérale, diplôme d'État, carte professionnelle, assurance, récépissé de déclaration à la DDCSPP du département du lieu d'exercice).</p> <p>Il informe le ou les intervenant(s) des objectifs du projet éducatif et prend connaissance des attentes des éducateurs qui vont encadrer l'activité. Il définit avec les éducateurs sportifs et les animateurs le rôle de chacun : avant, pendant et après l'activité</p>	<p><b>Avant</b> Il prépare le projet avec les enfants : connaissance de l'activité, du matériel, découverte de l'arbre, de son écologie, de son rôle dans le milieu naturel, de son exploitation et s'assure que tous les enfants sont en capacité de participer.</p> <p><b>Pendant</b> Il aide à l'encadrement en participant à la sécurité active du groupe. En cas de rotation de groupes d'activités : il propose des animations en lien avec le projet aux enfants qui ne sont pas en activité.</p> <p><b>Après</b> Il réalise un bilan avec les jeunes et les intervenants de l'activité. Donne à voir les "exploits" des enfants aux parents</p>

Retrouvez d'autres ressources pédagogiques complémentaires sur le site du PRNSN : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/education>.

